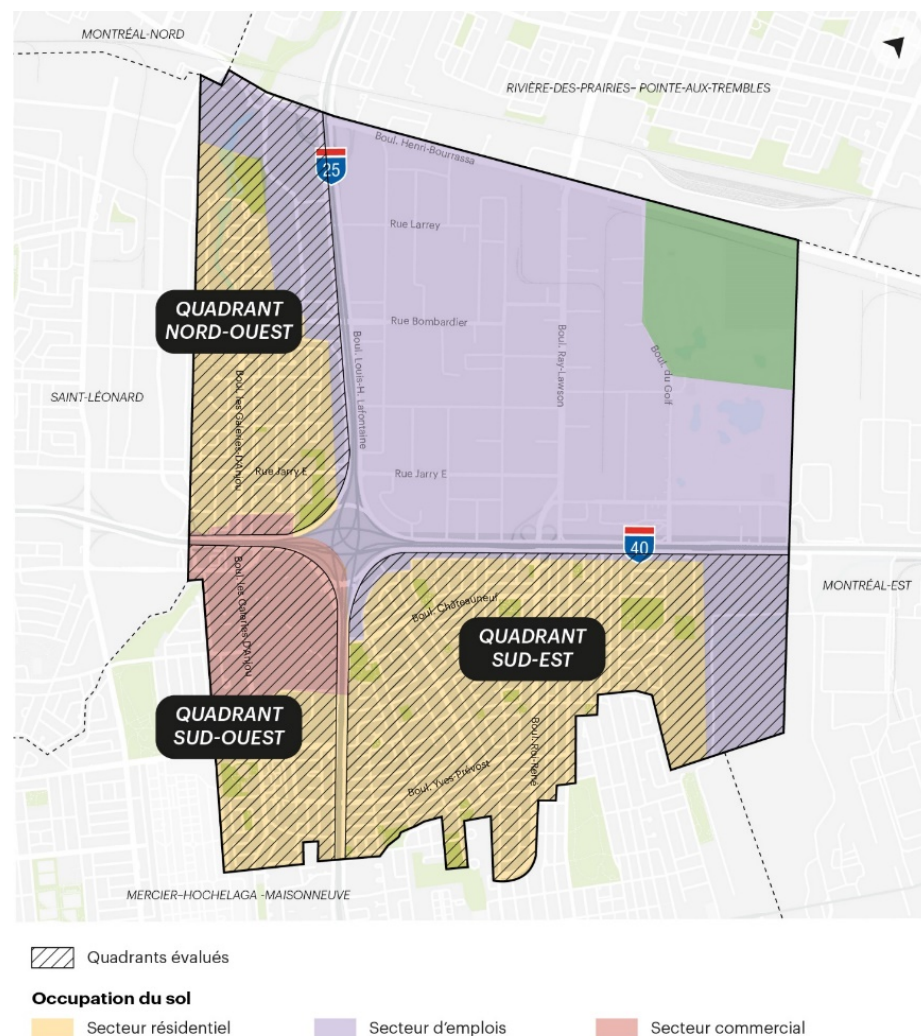
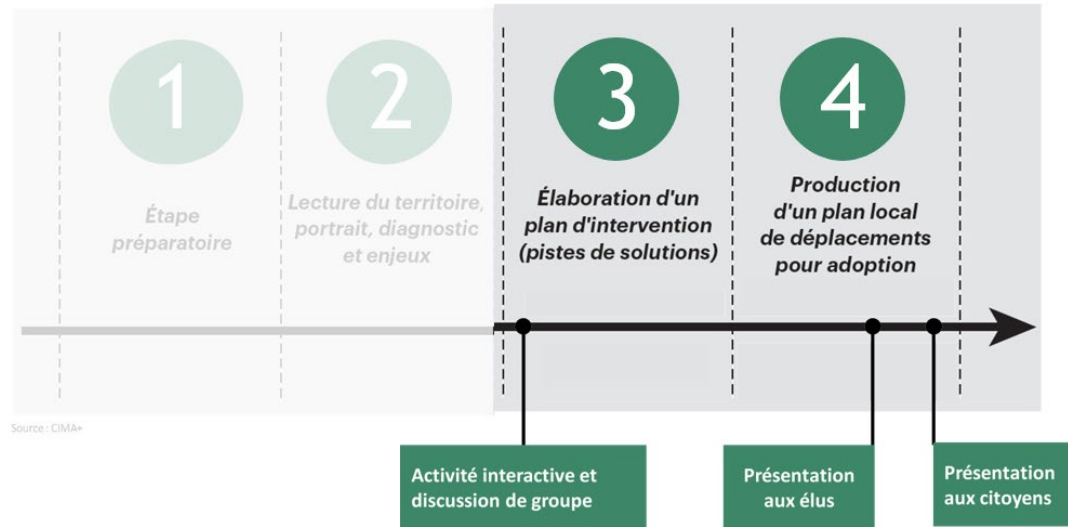


Le plan local de déplacements (PLD) est un outil de planification, dont l'un des objectifs est de réduire la dépendance à l'automobile des Montréalais en favorisant les modes de transports actifs, collectifs et alternatifs à l'auto solo. Le PLD d'Anjou vise à améliorer la qualité de vie des résidents ainsi qu'à faciliter et sécuriser leur mobilité active et collective dans les quadrants résidentiels de l'arrondissement (nord-ouest, sud-est et sud-ouest) en considérant que les citoyens d'Anjou sont les plus âgés des 19 arrondissements montréalais. En mettant en place son PLD, l'arrondissement souhaite :

- Évaluer les besoins actuels et futurs de l'arrondissement en termes de modes actifs, collectifs et alternatifs à l'auto solo;
- Se doter d'une approche et d'une politique d'ensemble répondant aux préoccupations des citoyens et répondant aux problématiques de transport identifiées sur le territoire;
- Définir des solutions viables qui visent à améliorer la qualité de vie et la sécurité des résidents dans une orientation favorisant le verdissement et l'apaisement de la circulation;
- Proposer des mesures et des interventions efficaces et adaptées permettant l'amélioration des conditions globales de transport en matière de transports collectifs, de réseaux piétonniers et de réseaux cyclables.



La réalisation d'un plan local de déplacements se déroule en quatre grandes étapes.



1. Étape préparatoire :

- Identification des intervenants et formation du comité de suivi du projet (comité de pilotage);
- Collecte des données disponibles.

2. Lecture du territoire, portrait, diagnostic et enjeux :

- Établissement du portrait/diagnostic visant à mettre en lumière les problématiques et les objectifs de mobilité associés aux transports actifs, collectifs et alternatifs à l'auto solo et à la sécurité et qualité de vie de l'arrondissement d'Anjou.

3. Élaboration d'un plan d'intervention (pistes de solutions) :

- Identification des solutions à mettre en place pour répondre aux objectifs de mobilité soulevés lors de la première étape, en collaboration avec les citoyens, les organismes, les institutions et les entreprises.

4. Production d'un plan local de déplacements pour adoption :

- Présentation de la version préliminaire des interventions proposées aux citoyens ainsi qu'aux élus;
- Mise en œuvre des interventions proposées. À noter que cette étape s'échelonne sur plusieurs années, dépendamment de la complexité des interventions à mettre en place.

Soulignons que les étapes 1 et 2 sont présentement terminées et que l'étape 3 est actuellement en cours de réalisation. En effet, le mercredi 5 juin 2019, à l'hôtel de ville de l'arrondissement, s'est déroulée une activité de consultation au cours de laquelle des citoyens, des organismes, des institutions et des entreprises de l'arrondissement ont soulevé des problématiques et des objectifs de mobilité en lien avec les modes actifs, collectifs et alternatifs à l'auto solo en plus d'identifier des pistes de solution.

Le tableau ci-dessous présente les principaux objectifs de mobilité active, collective et alternative de l'auto solo soulevés lors de la réalisation du portrait et diagnostic.

Thématiques	Objectifs de mobilité
 MODES ACTIFS ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE	• Favoriser le transfert modal en améliorant le réseau piétonnier et cyclable de l'arrondissement d'Anjou ainsi que la connectivité entre les différents quadrants et au sein même d'un quadrant; • Proposer des liens piétonniers directs et efficaces entre les pôles générateurs afin de favoriser ce mode actif; • Évaluer le besoin et la faisabilité d'augmenter la largeur des trottoirs aux abords des pôles générateurs de déplacements et des rues commerciales; • Maintenir ou remplacer des infrastructures piétonnes afin de contrer leur vieillissement et assurer des déplacements piétonniers conviviaux; • Améliorer le confort et la convivialité des déplacements piétonniers; • Identifier les liens cyclables à aménager en priorité en fonction des besoins utilitaires des cyclistes; • Bonifier les liens cyclables inter et intraarrondissement connectés avec les pôles d'intérêts et de services; • Bonifier l'offre en équipements complémentaires à l'utilisation du vélo sur le territoire d'Anjou; • Promouvoir l'usage des vélos en libre-service au sein de l'arrondissement, dès l'arrivée des stations Bixi; • Solliciter les différents acteurs à diversifier l'offre en modes actifs libre-service sur le territoire angevin : trottinettes, trottinettes électriques, vélos électriques, etc.



TRANSPORTS COLLECTIFS ET ALTERNATIFS À L'AUTO SOLO

- Évaluer l'impact du vieillissement de la population dans l'arrondissement en lien avec l'augmentation de la motorisation chez les aînés et adapter l'offre de service en transport collectif à la nouvelle réalité en tenant compte des besoins exprimés dans le cadre des consultations de la refonte du réseau de bus;
- Soutenir la mise en place de nouvelles mesures préférentielles pour autobus : dont de feux prioritaires sur appel et/ou voies réservées;
- Soutenir la STM dans le maintien et l'optimisation de la synchronisation des bus avec l'horaire des trains de banlieue ainsi que pour faciliter les correspondances bus-bus;
- Appuyer toute démarche visant à faire augmenter l'offre de service à la gare d'Anjou ainsi que son accessibilité via les modes alternatifs à l'auto solo : autobus, marche, vélo, covoiturage, etc.;
- Solliciter les entreprises d'autopartage à bonifier leur service sur le territoire angevin;
- Solliciter les entreprises de véhicules en libre-service à bonifier leur service sur le territoire angevin;
- Poursuivre l'installation des bornes de recharge dans les stationnements du domaine public;
- Encourager l'installation des bornes de recharge dans les stationnements privés des pôles générateurs de déplacements;
- Favoriser l'intermodalité au sein de l'arrondissement d'Anjou en aménageant des pôles de mobilité durable, notamment à proximité des Galeries d'Anjou et du pôle civique.



SÉCURITÉ DES DÉPLACEMENTS ET QUALITÉ DE VIE

- Améliorer la sécurité, le confort et la convivialité des déplacements actifs (piétons et cyclistes) aux intersections et axes névralgiques de l'arrondissement;
- Identifier des mesures de modération répondant aux besoins des secteurs résidentiels de l'arrondissement d'Anjou;
- Soutenir les démarches de la Ville de Montréal dans le cadre de la stratégie Vision Zéro;
- Poursuivre la sécurisation des usagers aux abords des écoles et les activités de sensibilisation auprès des parents et de leurs jeunes;
- Sensibiliser les citoyens sur le CSR et sur les comportements à adopter sur le réseau routier par le biais d'ateliers sur la sécurité, de conférences, de sorties éducatives sur le terrain, etc.